

DISCOURS DE LA RENTRÉE JUDICIAIRE 2024-2025

Barreau de Montréal

**Allocution du juge en chef de la Cour du Québec
Henri Richard**

**5 septembre 2024
Montréal**

(SALUTATIONS D'USAGE SELON LA PRÉSENCE DES
INVITÉS D'HONNEUR)

Chers collègues de toutes les juridictions,

Madame la bâtonnière Caroline Larouche,

Distingués invités,

En premier lieu, je tiens à offrir mes excuses à la juge en chef du Québec, à la juge en chef de la Cour supérieure et à la juge municipale en chef pour avoir compromis l'unanimité féminine au sein des juges en chef des tribunaux judiciaires du Québec!

Soyez assurées que je tenterai d'être à la hauteur!

Nous sommes bien loin du 30 mai 1849, date à laquelle naissaient le Barreau du Bas-Canada (maintenant le Barreau du Québec) avec les trois barreaux fondateurs de Montréal, Québec et Trois-Rivières (maintenant le Barreau de la Mauricie).

Quant au Barreau de Montréal, nous sommes passés de M^e Toussaint Peltier en 1849 à M^e Caroline Larouche en 2024, en passant par M^{es} Pierre-Basile Mignault et Richard Wagner, et tant d'autres bâtonnières et bâtonniers d'exception. Il s'agit d'un 175 ans digne de mention.

Cette cérémonie est donc sous le thème de la célébration pour toutes les avocates et tous les avocats du Barreau de Montréal que je salue pour leur travail et leur dévouement quotidiens afin de maintenir un système de justice efficace et digne de confiance.

De plus, c'est avec grand plaisir que je participe pour la toute première fois aux rentrées judiciaires à titre de juge en chef. C'est un réel privilège d'être avec vous aujourd'hui.

Effectivement, un vent de changement et de nouvelles énergies a soufflé au sein de la direction de la Cour du Québec au courant de la dernière année. Je profite de l'occasion pour présenter cette nouvelle équipe, soit le juge en chef associé Benoit Sabourin, le juge en chef adjoint à la Chambre criminelle et pénale Marco LaBrie, la juge en chef adjointe à la Chambre de la jeunesse, Mélanie Roy, et le juge en chef adjoint à la Chambre civile, Martin Tétreault.

A wind of change has indeed blown through the management of the Court of Québec over the past year. I'd like to take this opportunity to salute this new team, whom I'm positively discovering every day.

Sachez que notre équipe de direction est en mode action et que le thème choisi pour la rentrée: « Au service de la justice », cadre particulièrement bien avec les objectifs actuels de la Cour du Québec.

Au-delà de la tradition perpétuée, cette rentrée est un moment de réflexion pour la communauté juridique et une belle occasion de réitérer notre volonté de coopération.

Ainsi, j'entends aborder trois thèmes au cours de cette allocution qui, à mon avis, méritent une attention particulière, soit :

- L'humanité
- La compétence
- Le partenariat

La justice est constamment en évolution. Les règles sont modifiées et modernisées. Les pratiques et les rôles se transforment, mais un principe demeure : La justice doit conserver son caractère humain. N'oublions jamais que le droit est une science humaine et que nous tous, avocates, avocats, personnel des services judiciaires et juges, sommes au service de la population.

C'est ce que nous rappelle la Cour d'appel dans un historique « rapport », dans *Bradley* en 2018, qui constitue, en fait et en

droit, un véritable traité d'humanité à l'égard des juges.
La Cour d'appel précise et surtout enseigne que :

- Le juge doit d'abord accueillir les parties et les témoins en faisant preuve de bienveillance;
- Le juge doit faire preuve de psychologie;
- Le juge doit se présenter comme un conciliateur, un modérateur et un pédagogue;
- Le juge doit être un bon juriste;
- Tous les juges qui président des audiences d'une cour de justice doivent faire preuve d'ouverture d'esprit, de patience, d'humilité et de courtoisie.

Voilà ce qui est attendu des juges : de la compétence, certes, mais aussi de l'humanité.

Je résume les propos de la Cour d'appel de la manière suivante : Les airs bêtes n'ont pas leur place au sein de la magistrature.

Heureusement, au sein de l'ensemble de la magistrature québécoise, il n'y en a pas!

De plus, la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt *Therrien* en 2001 établit que la population exige de celui ou de celle qui exerce une fonction judiciaire une conduite quasi irréprochable et que les exigences à l'endroit des juges se situent à un niveau bien supérieur à celui de ses concitoyens en raison des importants pouvoirs et des responsabilités que la société confie aux membres de sa magistrature.

Considérant les pouvoirs et les responsabilités des juges, ils se doivent d'être hautement qualifiés, professionnels et indépendants, mais les compétences en droit ne suffisent pas. Les qualités et les compétences humaines sont essentielles. Oui, pour le savoir-faire, mais aussi pour le savoir-être.

Ce qui m'amène à parler de l'importance du perfectionnement afin que les juges demeurent à l'avant-garde.

Je vous assure qu'à la Cour du Québec, les programmes de formation visent à enrichir les connaissances juridiques des juges, mais aussi à perfectionner leurs connaissances en matière de réalité sociale, de diversité culturelle et sexuelle et des réalités complexes, mais hautement importantes des peuples des Premières Nations et des Inuit.

Ainsi, il découle de la compétence des juges une efficacité essentielle. Un des meilleurs exemples en ce domaine est l'enseignement aux juges des méthodes les plus modernes de rédaction des jugements. Parler est naturel, écrire ne l'est pas. Cela nécessite l'apprentissage de techniques. Mieux un juge écrit et plus il est efficace.

Dans mon esprit, il ne fait aucun doute que le perfectionnement des juges est primordial au bon fonctionnement du système judiciaire et au maintien de la confiance du public à son égard.

Parlant de confiance du public, je soutiens que la coopération est également une pierre angulaire du système de justice.

C'est ce qui m'amène à traiter du partenariat.

Le partenariat est une RELATION de coopération entre deux ou plusieurs parties qui s'associent pour atteindre un objectif commun et, pour nous, rendre les meilleurs services de justice.

La Cour suprême, dans *MacKeigan*, en 1989, déclare :

Il est impossible de concevoir un pouvoir judiciaire dénué de tout rapport avec les pouvoirs législatifs et exécutifs du gouvernement.

La Cour suprême ajoute qu'il doit exister une nécessaire relation entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif sous réserve, bien entendu, du principe constitutionnel fondamental de l'indépendance judiciaire.

La Cour du Québec entend consolider sa relation de partenaire avec tous les acteurs du système de justice qu'il serait trop long à énumérer, et ce, afin d'atteindre l'objectif commun de le rendre plus simple, plus efficace et plus accessible.

À cet égard, les Tribunaux ne peuvent agir en vase clos.

Comme l'enseigne la Cour suprême, une bonne et fructueuse relation est nécessaire entre les pouvoirs exécutif et judiciaire.

Ainsi, je suis particulièrement fier de la relation respectueuse et coopérative que la Cour du Québec a créée avec le ministère de la Justice du Québec depuis mon entrée en fonction. À titre d'exemple, je trouve important de souligner que depuis octobre dernier j'ai eu le privilège d'assermenter 49 juges nommés à la Cour. Je profite de l'occasion pour témoigner au ministre de la Justice ma reconnaissance pour la célérité avec laquelle il procède aux nominations.

Outre le ministère de la Justice du Québec, la Cour du Québec trouve essentiel de maintenir et développer sa relation avec le Barreau du Québec et les barreaux locaux. M^e Catherine Claveau et moi-même échangeons régulièrement sur des enjeux en vue d'atteindre des objectifs communs.

Je salue d'ailleurs son esprit de collaboration, et je sais qu'elle est très à l'écoute des commentaires de tous les membres du Barreau. À ces derniers, je tiens à dire que vos propositions et surtout votre apport en vue d'améliorer le système de justice sont un gage de réussite.

Ainsi, le système de justice, que les citoyens veulent efficace et fonctionnel, ne peut exister sans partenariat, c'est-à-dire sans « relation de coopération entre deux ou plusieurs parties qui s'associent pour atteindre un objectif commun ».

Vous pouvez compter sur la Cour du Québec pour faire preuve d'ouverture, d'écoute, d'action et de coopération en vue de rendre ce système plus accessible, plus simple et plus efficace.

Permettez-moi en terminant de réitérer aux juges et juges de paix magistrats de la région ma plus grande reconnaissance pour leur travail quotidien qui comporte de nombreux défis.

Merci à l'équipe de coordination composée des juges Alexandre St-Onge, Karine Giguère, Marie-Julie Croteau et Robert Hamel. Un merci spécial aussi à la juge Nathalie Fafard qui a mené de main de maître la coordination régionale et dont le mandat s'est terminé le 31 août dernier.

À titre de juges coordonnateurs, vous réglez chaque jour un nombre incalculable de problèmes, tissez des liens avec les intervenants et connaissez les besoins de la région et les meilleures façons d'y répondre.

Aux juges de toutes les autres cours, un remerciement sincère pour votre collaboration qui permet une si précieuse collégialité.

Je m'en voudrais de ne pas souligner l'apport essentiel du personnel des services judiciaires, des adjointes et des constables spéciaux qui assurent un soutien essentiel à la magistrature. Votre présence est indispensable et je vous en remercie.

À tous les invités, je vous remercie de votre présence qui témoigne de votre intérêt pour les affaires de la Justice et de votre désir d'y participer.

Je souligne plus particulièrement la présence des invités internationaux, dont une importante délégation de magistrats, d'avocats et de chercheurs français réunis à Montréal dans le cadre du *Deuxième rendez-vous international de l'innovation en justice*, organisé par deux instituts de recherche, l'un québécois et l'autre français. Cette France que nous aimons! Cette France qui a ébloui le monde cet été. Soyez les bienvenus.

It is always a pleasure to meet and discuss with lawyers who want to make a difference.

Finalement, je vous salue, je vous étreins et je vous souhaite une bonne année judiciaire 2024-2025, enrichissante, productive, efficace et coopérative.

Merci!